

ARRETE MUNICIPAL N^O 23-168 Sandrine LARCHER, Maire de DELLE,

- Vu le Code Général des Collectivités Locales, et notamment L' Article L 2212-2 ;
- En raison du risque d'effondrement du faux plafond situé sous la toiture de la scène extérieure du bâtiment de la Halle des 5 Fontaines, place du champ de Foire à Delle 90100 •
- Il y a lieu d'interdire son accès avec mise en place d'un périmètre de sécurité

ARRETE

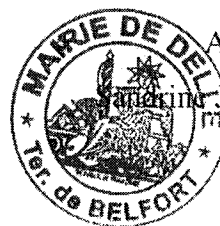
ARTICLE 1 : A partir du Vendredi 23 juin 2023, et ce jusqu'à la remise en état du faux plafond, l'accès à la scène extérieure situé à l' arrière du bâtiment de la Halle des 5 Fontaines sera strictement interdit à toute personne.

ARTICLE 2 : Des barrières et des affiches interdisant l'accès nécessaires aux dispositions du présent arrêté, seront mis en place par les services de la ville de DELLE.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Directrice des Services Techniques, les Agents de la Police Intercommunale, les Agents de Surveillance de la Voie Publique, sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont copie sera remise à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie ;
- Monsieur le Président de la CCST — Police Intercommunale ; - Monsieur le Directeur du Service Culture, Education, Sport et Jeunesse ; - Monsieur le Responsable des Ateliers Municipaux.



A Delle, le 23 juin 2023

Sandrine JANIAUD-LARCHER
Maire de Delle

Mise en ligne sur le site internet de la commune le 26/06/2023

Par Mme Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE.